

- Discours de la directrice générale Tiina Astola sur les questions liées aux avocats de l'UE lors du comité permanent du CCBE
- Lauréats du premier Concours des jeunes avocats ERA-CCBE
- Publication du « Guide de médiation pour les avocats » du CCBE et de la CEPEJ
- La présence du barreau tchèque à Bruxelles fête ses dix ans
- Le barreau lituanien désigne sa nouvelle délégation auprès du CCBE
- Formation des avocats en droit d'asile et de l'immigration
- Droits de l'homme – Le côté sombre de la lune : La normalisation de l'état d'urgence et de la situation du pouvoir judiciaire en Turquie
- L'état de droit au Venezuela



Le comité permanent du CCBE

DISCOURS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE TIINA ASTOLA SUR LES QUESTIONS LIÉES AUX AVOCATS DE L'UE LORS DU COMITÉ PERMANENT DU CCBE

Le 14 septembre a eu lieu le comité permanent du CCBE à Bruxelles. Les membres ont discuté de questions relatives aux avocats et aux barreaux de l'UE. Le CCBE a accueilli chaleureusement une invitée de marque : Tiina Astola, directrice générale de la justice et des consommateurs, qui a prononcé un discours fort sur les relations de la Commission européenne avec les barreaux et les avocats de l'UE.

Tiina Astola a abordé des questions clés en matière de justice dans l'UE, telles que l'État de droit, les garanties procédurales, le Brexit, le parquet européen, e-CODEX, ainsi que l'intelligence artificielle dans le domaine judiciaire.

Les prochains événements du CCBE ont été abordés lors de la réunion du comité permanent, tels que la [Journée européenne des avocats](#), qui aura lieu le 25 octobre ou le colloque « Intelligence artificielle - justice humaine », qui aura lieu le 30 novembre à Lille.

Le président du CCBE, Antonín Mokrý, a ensuite mené les discussions sur des sujets tels que l'État de droit et le contrôle de proportionnalité des réglementations professionnelles. Des textes ont également été adoptés, tels que le projet de commentaires du CCBE sur la révision des règles de procédure de la Cour AELE.

Les membres ont accueilli Tiina Astola avec beaucoup d'enthousiasme. Le CCBE se réjouit de poursuivre sa coopération avec la direction générale de la justice et des consommateurs et la Commission européenne.



La directrice générale Tiina Astola au comité permanent du CCBE

LAURÉATS DU PREMIER CONCOURS DES JEUNES AVOCATS ERA-CCBE

Les 6 et 7 septembre 2018, le premier Concours des jeunes avocats ERA-CCBE a eu lieu à Trèves, en Allemagne. Vingt candidats de dix nationalités, désignés par leur barreau local ou national, ont participé au concours.



Les barreaux participant au projet étaient : L'[Ordre néerlandophone des avocats du barreau de Bruxelles](#), le [barreau de Lucca](#) (Italie), le [barreau de Bucarest](#), le [barreau d'Hambourg](#), et celui de [Hamm en Allemagne](#), l'[École des avocats Centre Sud Grand Est](#) en France et le [barreau de Varsovie](#). Afin de renforcer le caractère transnational du concours, les participants ont été divisés en six équipes provenant de divers États membres aux traditions juridiques différentes.

À chaque round du concours, les participants se sont vu confier une tâche différente : un rapport écrit sur une question juridique du droit européen des affaires, un débat oral, un exercice de négociation en droit des sociétés et un exercice de tribunal fictif inspiré d'une affaire réelle.

Les membres de la Présidence du CCBE Margarete von Galen et Ranko Pelicarić faisaient partie du jury. Tout au long du concours, les participants ont fait preuve de beaucoup d'enthousiasme, d'engagement et de motivation. Les participants étaient :

ÉQUIPES ET MEMBRES

Équipe 1 : Marco Polo

Ester Vets (BE) - Sini Tossavainen (FI) - Kyriaki Georgiou (CY)

Équipe 2 : Christophe Colomb

Stéphane de Schutter (BE) - Dino Gliha (CR) - Lena Haffner (DE) - Guðrún Olsen (IS)

Équipe 3 : Fernand de Magellan

Rimma Abadjan (BE) - Michel Dayanithi (FR) - Andria Newton (CY) - Ivana Kikerec (CR)

Équipe 4 : Jacques Cartier

Justine Van den Bon (BE) - Radosław Maruszkin (PO) - Vilma Markkola (FI)

Équipe 5 : Amerigo Vespucci

Christian Straker (DE) - Nicoleta-Angela Cherciu (RO) - Diana Romanini (I)

Équipe 6 : Vasco de Gama

Vincent Berthier (FR) - Ella Hiltunen (FI) - Livia Dianu-Buja (RO)

Le gagnant du concours a été l'équipe Vasco de Gama, dont les membres sont : Vincent Berthier-De Bortoli (France), Ella Hiltunen (Finlande) et Livia Dianu-Buja (Roumanie).

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [site du concours des jeunes avocats](#).

PUBLICATION DU « GUIDE DE MÉDIATION POUR LES AVOCATS » DU CCBE ET DE LA CEPEJ

Le CCBE a le plaisir d'annoncer la publication du [Guide de médiation pour les avocats](#) qui est le fruit d'une coopération étendue avec le groupe de travail sur la médiation de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) dans le cadre de la promotion de la médiation dans les États membres du Conseil de l'Europe.

L'objectif principal de ce guide est de sensibiliser les avocats à la médiation et de présenter les divers enjeux, possibilités et avantages professionnels pour les avocats qu'offre le recours à la médiation, ainsi que les avantages pour les clients.

Le guide a été intégré dans la [boîte à outils pour le développement de la médiation](#).

Le guide donne un aperçu succinct du rôle des avocats dans la médiation, en particulier en ce qui concerne la médiation en présence d'avocats. Dans ce cadre, une ou plusieurs parties sont assistées dans la préparation ou accompagnées lors des séances de médiation par leur propre avocat, qui les informe et les conseille tout au long du processus de médiation.

L'un des aspects du processus de médiation qui le rend si efficace est la possibilité qu'il offre aux parties en litige de parler directement entre elles et d'être entendues par l'autre (les autres). La médiation en présence d'avocats peut être extrêmement bénéfique étant donné qu'elle garantit aux deux parties des conseils juridiques indépendants de qualité, la sécurité d'engager un dialogue éclairé et la correction de tout déséquilibre des pouvoirs entre les parties. Les avocats en particulier peuvent être en mesure de faciliter le processus de médiation et d'aider le médiateur à parvenir à une issue satisfaisante.

En outre, le guide aborde les circonstances dans lesquelles un avocat agit en tant que médiateur et non en tant qu'avocat d'un client pendant les procédures. Dans ce rôle précis, plutôt que d'agir dans l'intérêt de l'une des parties, les avocats doivent se conformer à toutes les exigences applicables à un médiateur et rechercher une solution qui permettra aux parties de parvenir à un accord. Bien que les médiateurs ne soient pas tenus d'être des avocats, les avocats possèdent de nombreuses compétences pouvant les aider à devenir des médiateurs efficaces.

Le CCBE poursuivra sa collaboration sur la médiation avec la CEPEJ concernant le développement d'outils de sensibilisation et de programmes de formation pour les avocats.

LA PRÉSENCE DU BARREAU TCHÈQUE À BRUXELLES FÊTE SES DIX ANS

La délégation tchèque du CCBE est composée de Stanislav Balík, chef de la délégation, Vladimír Jirousek, président du barreau tchèque, Eva Indruchová, à la tête des affaires internationales du barreau tchèque et de ses bureaux à Bruxelles, Petr Čáp, président de la commission disciplinaire du barreau tchèque et Jiří Novák, membre de la commission disciplinaire.



La délégation tchèque à Bruxelles : Jiří Novák, Petr Čáp, Eva Indruchová, Vladimír Jirousek et Stanislav Balík

La délégation tchèque au CCBE est très active et participe activement à plusieurs comités et groupes de travail du CCBE. Stanislav Balík est président du comité PECO, Jiří Novák est le nouveau président du comité Droit des technologies de l'information depuis cette année (2018), Eva Indruchová est déléguée à l'information auprès du CCBE et représentante à Bruxelles ainsi que membre de plusieurs comités du CCBE. Petr Čáp est membre actif du comité Déontologie et du comité Vers un modèle de code de déontologie.

La délégation tchèque dispose du soutien des bureaux du barreau tchèque à Bruxelles. L'année 2018 marque les dix ans de présence du barreau tchèque à Bruxelles et est particulièrement importante pour la délégation tchèque étant donné que son ancien chef de délégation, Antonín Mokřý, est actuellement président du CCBE.

La délégation tchèque informe les membres du barreau tchèque des travaux du CCBE et de la nouvelle législation européenne (en traduisant la lettre d'information du CCBE et par l'intermédiaire du compte Twitter officiel du barreau). Elle publie régulièrement des informations électroniques sur l'UE et dispose d'une rubrique spéciale dans son bulletin mensuel consacrée aux informations de Bruxelles.

Le barreau tchèque est le seul et unique barreau national de la République tchèque, le pays ne comptant pas de barreaux régionaux.

Pour en savoir plus sur le barreau tchèque, consultez son site Internet en anglais : <https://www.cak.cz/en/>

LE BARREAU LITUANIEN DÉSIGNE SA NOUVELLE DÉLÉGATION AUPRÈS DU CCBE

Le 27 août, le barreau lituanien a adopté sa décision concernant la délégation lituanienne au CCBE.

La nouvelle délégation nommée est la suivante :

- Ignas Vėgėlė, président du barreau : chef de la délégation.
- Dalia Foigt-Norvaišienė, qui souhaite participer au comité Droit privé européen.
- Romualdas Drakšas, qui souhaite participer au comité Droit pénal.
- Tomas Bagdanskis, qui souhaite participer au comité Avenir de la profession et des services juridiques.
- Mindaugas Kukaitis, qui souhaite participer aux activités de deux comités, à savoir Déontologie et Vers un modèle de code de déontologie.

FORMATION DES AVOCATS EN DROIT D'ASILE ET DE L'IMMIGRATION

S'appuyant sur les résultats positifs du projet de « Formation des avocats en droit d'asile et de l'immigration » (TRALIM) de la Fondation des avocats européens, TRALIM 2 s'inscrit dans le prolongement des efforts déployés par les avocats pour répondre rapidement au besoin croissant de formation juridique en matière d'immigration et d'asile dans l'UE.



TRALIM 2 est un autre projet ambitieux cofinancé par le programme Justice de l'UE et coordonné par la Fondation des avocats européens, en partenariat avec les barreaux nationaux d'Espagne et d'Italie, les barreaux locaux de Paris et d'Athènes, la *Law Society of Ireland* et le barreau polonais (*Krajowa Izba Radców Prawnych*). Le projet a débuté le lundi 3 septembre 2018 et durera deux ans.

Ce nouveau projet élargit le nombre de pays participants (six au lieu de cinq dans le cadre de TRALIM 1, avec l'ajout de la France), le champ des activités (ajout de visites dans les centres d'accueil parallèlement aux activités de formation), le contenu de formation (avec l'ajout de séminaires spécifiques pour les migrants mineurs non accompagnés) et le nombre des avocats à former (600 avocats contre 150 lors du projet précédent). La structure du nouveau projet est la suivante :

Premier pilier - Immigration et asile (séminaires TRALIM) : 390 juristes de six États membres de l'UE recevront une formation de haute qualité sur le droit de l'Union relatif à l'immigration et l'asile grâce à l'organisation de 13 formations dans tous les pays partenaires.

Deuxième pilier - Migrants mineurs non accompagnés (séminaires TRAUMA) : l'un des apports majeurs de ce projet est de cibler spécifiquement la protection des migrants mineurs non accompagnés grâce à la formation de professionnels qui défendront leurs droits. La formation se composera de six séminaires (un séminaire dans chaque pays partenaire) destinés à 180 avocats.

Troisième pilier - Expérience sur le terrain (courtes visites dans les centres d'accueil) : 30 avocats (cinq par pays partenaire) auront la possibilité de participer à de courtes visites (de trois jours) dans des centres d'accueil en Grèce, en Italie et en Espagne, qui constituent la porte d'entrée habituelle des migrants, réfugiés et mineurs non accompagnés dans l'UE. L'objectif des avocats participants est d'apprendre de l'expérience des avocats locaux dans les centres d'accueil, de manière à échanger les bonnes pratiques.

Les partenaires s'activent et mettront tout en œuvre pour que 600 avocats européens participent aux activités du projet, ce qui leur permettra de mieux protéger les droits des immigrants, des demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés en Europe.

DROITS DE L'HOMME – LE CÔTÉ SOMBRE DE LA LUNE : LA NORMALISATION DE L'ÉTAT D'URGENCE ET DE LA SITUATION DU POUVOIR JUDICIAIRE EN TURQUIE

Du 7 au 9 septembre 2018 à Istanbul

À l'appel des principaux barreaux turcs et de nombreuses organisations d'avocats européens (dont le CCBE, l'UIA, la FBE, l'ELHD, l'AED, l'IBAHRI), plusieurs centaines d'avocats ont participé, du 7 au 9 septembre 2018 à une conférence organisée à Istanbul sur le thème de la normalisation de l'état d'urgence en Turquie.

Adopté en juillet 2016, juste après le coup d'état manqué, l'état d'urgence a été le prétexte à l'adoption de nombreux décrets-lois (comme le disait le bâtonnier d'Istanbul, Mehmet Durakoğlu, un décret-loi, ce n'est pas une loi, c'est le contraire d'une loi) qui ont permis de mettre à pied plus de 130 000 fonctionnaires, enseignants, magistrats..., d'emprisonner de nombreux avocats et, de façon générale, d'asseoir un pouvoir autocratique qui ne tolère guère la contestation (d'ailleurs qu'elle émane du mouvement güleniste, accusé d'avoir fomenté le complot, ou de mouvances complètement différentes, voire qui y sont totalement opposées, comme les mouvances kurdes ou alévis).

Ce colloque m'a permis de prononcer une intervention sur le thème « [Human rights must survive terrorism](#) », dans la cadre du panel « État d'urgence et droit international ».

Il m'a aussi permis de rencontrer pour la première fois Ramazan Demir et Ayşe Acınıklı, deux des lauréats

du Prix des droits de l'homme du CCBE en 2016, qui n'avaient, à l'époque, pas été autorisés à quitter la Turquie pour recevoir leur prix. La veille, le procès qui leur est intenté avait été, après une audience expresse (15 minutes), reporté au 11 décembre.

Et le lendemain du colloque, c'était au tour de nos confrères du CHD de comparaître devant le tribunal d'Istanbul pour répondre d'accusations de participations à des activités terroristes, avec le soutien de nombreux confrères européens. Comme vous le lirez dans le [compte-rendu d'audience](#) rédigé par nos observateurs, les débats ont été extrêmement tendus.

Direnin ! (Résistons ! en turc)



Conférence à Istanbul sur la normalisation de l'état d'urgence en Turquie

Patrick Henry, Président du comité Droits de l'homme du CCBE

L'ÉTAT DE DROIT AU VENEZUELA



citoyens portant le drapeau vénézuélien

La Fondation des avocats européens a mis en œuvre un deuxième projet concernant le Venezuela entre octobre 2017 et septembre 2018. Le projet visait à exprimer des propositions concernant la réforme de la justice pour pouvoir rétablir l'état de droit au Venezuela.

Le principal résultat est un rapport sur le rétablissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire au Venezuela, rédigé grâce à la contribution d'avocats européens, en coopération avec des ONG vénézuéliennes travaillant dans le domaine de la justice.

Le rapport traite de questions essentielles, telles que la création éventuelle d'une Cour constitutionnelle indépendante au Venezuela, divers aspects affectant les carrières judiciaires, les juges et les procureurs intérimaires, ainsi que la création d'un Conseil de la magistrature basé sur les définitions fournies par le Conseil de l'Europe. Le rapport est disponible en espagnol sur le [site de la Fondation des avocats européens](#).

ÉVÉNEMENTS À VENIR

12/10/2018	Colloque sur la responsabilité des élus et collaborateurs, droit comparé (b.cambier@cambieravocats.be) à Bruxelles
19/10/2018	Comité permanent à Bruxelles
25/10/2018	Journée européenne des avocats
28-29/10/2018	Réunion L5 à Porto
29/11/2018	Session plénière du CCBE à Lille
30/11/2018	Colloque du CCBE : Intelligence artificielle – justice humaine à Lille